

Le 22 octobre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 22 octobre 2018 à 19 h en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

13 652

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un avis spécial a été signifié le 15 octobre dernier à tous les membres du Conseil et que, par conséquent, tous les membres du Conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 653

2. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS DES RUES JEAN-RIOUX, DE LA GARE ET NOTRE-DAME EST ET OUEST (VTP-2018-06) »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Travaux de réfection de trottoirs des rues Jean-Rioux, de la Gare et Notre-Dame Est et Ouest, VTP-2018-06 »;

ATTENDU QUE, le 22 octobre 2018, la Ville a reçu une seule soumission, soit de la part de l'entreprise « Aménagement Benoît Leblond / 2646-1871 Québec inc. »;

ATTENDU QUE pour le mandat no 1 de cet appel d'offres, c'est-à-dire pour la réfection de trottoir de la rue Notre-Dame Ouest, cette entreprise a soumis un prix de 56 161,84 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'offre de cette entreprise est conforme au devis;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest,

Et résolu unanimement,

Que: le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise « Aménagement Benoît Leblond » le contrat pour le mandat no 1 dudit appel d'offres pour un montant, avec taxes, de 56 161,84 \$;

Que: le Conseil municipal précise que le paiement du coût des travaux pour ce mandat s'effectuera à même le fonds général d'administration (opérations courantes) ;

Que: le Conseil municipal précise qu'il annule la réalisation, prévue en 2018, du mandat no 2 de cet appel d'offres, c'est-à-dire la réfection de trottoirs des rues Jean-Rioux, de la Gare et Notre-Dame Est;

Que: le Conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire à ce sujet.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

13 654

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu à l'unanimité,**

Que: la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**